

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de renouvellement d'une Fonte par une Fonte D400, rue de l'église de Berguette à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL VANO – TSA 70011 – chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, à compter du lundi 21 août 2023 jusqu'au mercredi 20 septembre 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement et
restriction de circulation
rue de l'église de Berguette**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue de l'église de Berguette à ISBERGUES, du lundi 21 août 2023 jusqu'au mercredi 20 septembre 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le basculement de la circulation se fera sur chaussée opposée.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SARL VANO – TSA 70011 – chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **14 AOUT 2023**

Le Maire,



David THELLIER